



Lourdes, le 24 janvier 2014

Site Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes »

Compte rendu du Comité de suivi n°13 du 9 décembre 2013, au SMDRA

Personnes présentes :

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi
M. ABAD, Fédération de Pêche des Hautes Pyrénées
M. ADISSON, DDT 65
Mme ARTIGUES, Ville de Lourdes
M. BARRAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs
M.BORDE, l'Essor Bigourdan
Mme BRAU-NOGUE, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
Mme BURTIN, DDT 65
Mme CAZENAVE, La Dépêche du Midi
M.DANFLOUS, CEN Midi-Pyrénées
M. DANJAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs
M.FAREOU, Fédération de chasse et Association St Hubert Club Lourdais
Mme MASSON, Agence de l'eau Adour-Garonne
M. PARDE, AREMIP
M.PIRES, Association des pêcheurs lourdais et du Lavedan
M.ROUSSEL-DEVAUX, Ville de Lourdes
Mme SALANOVA, DDT 65
Mlle MANSANNÉ, SMDRA

Personnes excusées :

Mme DUBIÉ, Députée des Hautes-Pyrénées
M.PEYRAT, Sous-préfet
M. BRICAULT, Nature Midi-Pyrénées, LEGTAF Vic en Bigorre
L'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage

Ordre du jour de la séance :

- Actions de gestion mises en œuvre cette année
- Point sur l'expérimentation du contrôle du développement des ligneux par brûlage dirigé
- Bilan du suivi physico-chimique des eaux du lac
- Mise en œuvre de la gestion des habitats des insectes saproxylophages
- Etat d'avancement de la démarche d'évaluation du DOCOB
- Communication et sensibilisation
- Informations diverses et perspectives pour 2014

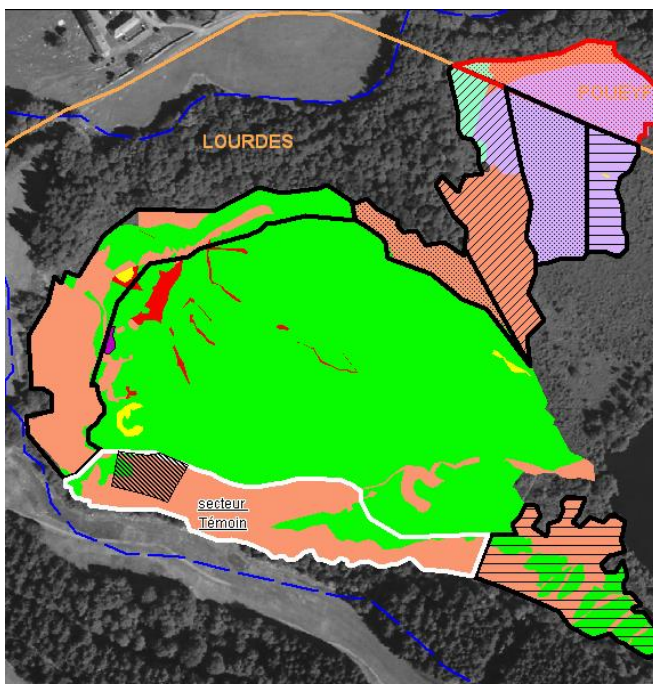
Le présent compte-rendu, le diaporama projeté en séance ainsi que le rapport du suivi de la qualité physico-chimique du lac de Lourdes sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante : http://vallesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11

M.MARTHE, président du comité de pilotage, accueille l'ensemble des participants et les remercie de leur présence. Il cite les personnes excusées puis laisse la parole à Mlle MANSANNE qui énonce l'ordre du jour et présente le diaporama.

I) Actions de gestion mises en œuvre en 2013 (actions CR1 et CR3)

✦ Gestion des ligneux (action CR1) : dernière année d'action pour le contrat de débroussaillage manuel de la tourbière

Mlle MANSANNE présente le travail réalisé pour la dernière année de coupe des ligneux dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Entre le 26 et le 30 août, les rejets sur l'ensemble des secteurs déjà traités entre 2009 et 2012 (4 hectares environ) ont été coupés. La méthodologie reste la même que les années précédentes : les coupes ont été faites au plus bas à l'aide d'une débroussailleuse à disque et les souches recouvertes de tourbe pour limiter les rejets. Les rémanents de coupe, peu nombreux, ont été laissés sur place.



Pour la première fois cette année, arbres et arbustes de la zone témoin ont été traités sur une surface de 0.14 ha. Situés en bordure de la tourbière centrale, ils constituaient une source de colonisation deS ligneux de la zone témoin vers la partie centrale. Le travail a été effectué les 26 et 27 septembre.

Localisation de l'opération du contrôle du développement des ligneux (CR1)

- | | | | |
|--|---|--|-----------------------------|
| | Secteur 1 (0.8 ha) - 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 | | |
| | Secteur 2 (0.3+0.5 ha) - 2010, 2011, 2012, 2013 | | |
| | Secteur 3 (1.33 ha) - 2012, 2013 | | Zone témoin traitée en 2013 |
| | Secteur 4 (0.83 + 0.24 ha) - 2011, 2012, 2013 | | |

✦ **Gestion des ligneux (action CR1) : Un chantier école pour le débroussaillage**

Mlle MANSANNE annonce qu'une journée de chantier école avec le BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée de Vic en Bigorre a été organisée début novembre. L'objectif était double : d'une part, mettre en œuvre la fiche action CR1 pour contenir le développement des ligneux sur le site, et d'autre part réaliser une action d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires. Les 16 élèves ont arraché 800 pieds et souches de bourdaine sur une surface de 1800 m² de prairie humide, bas marais et cladiaie. L'opération, à renouveler, était encadrée par une convention tripartite Ville de Lourdes-Lycée-SMDRA.

✦ **Gestion de la tourbière par un pâturage extensif (action CR3) : Première année d'action pour le second contrat Natura 2000 porté par l'AREMIP**

Mlle MANSANNE précise les objectifs de ce second contrat pour le pâturage sur la tourbière porté par l'AREMIP, avec des engagements en 2013 et 2014. Elle indique que 6 chevaux barthais et 2 vaches lourdaises ont pacagé sur la tourbière entre le mois d'août et le mois d'octobre. La pression de pâturage a été plus importante que les années précédentes. Une ouverture dans le marisque qui sépare le bas marais et la partie centrale de la tourbière a été réalisée début septembre pour favoriser le pâturage sur le bas marais. Un groupe de travail sera organisé au printemps 2014 pour tirer les principales conclusions de cette première année de contrat et préparer la seconde.

II) Point sur l'expérimentation du contrôle du développement des ligneux par brûlage dirigé (action CR9)

Mlle MANSANNE rappelle le contexte, les objectifs et l'historique de cette action prévue par le DOCOB du site. Elle insiste sur le caractère expérimental de ce brûlage dirigé, qui fera l'objet de suivis faune/flore permettant d'apprécier son efficacité au regard des objectifs fixés ainsi que son impact sur la biodiversité.

La discussion s'engage alors sur le sujet. M.MARTHE rajoute que de nombreux feux ont été mis à la totalité de la tourbière par le passé. M.BARRAU précise que ces feux étaient des incendies non contrôlés, au contraire d'un brûlage dirigé qui serait encadré.

M.ROUSSEL-DEVAUX prend la parole pour exprimer ses réserves quand à l'impact d'une telle opération sur la faune, la flore et les rejets de CO₂. Il fait aussi part de son inquiétude vis-à-vis de la responsabilité de l'opération. Pour le moment, il ne souhaite pas s'impliquer dans le projet et indique qu'un chantier d'insertion pour l'entretien de la tourbière pourrait être une solution alternative.

M.MARTHE s'interroge sur la position de la Commission extra municipale pour l'environnement. M. FAREOU répond que la question y a été évoquée et bien accueillie au début du projet, car considérée comme une action traditionnelle.

M.ADISSON soulève le travail de réflexion accompli depuis 3 années pour mener à bien cette action. Il rappelle qu'elle fait partie du DOCOB, validé par l'ensemble des membres du COPIL et le Préfet. Il rajoute qu'en ce qui concerne les financements, les crédits de l'Etat et de l'Europe sont engagés et qu'ils seront perdus si le contrat Natura 2000 prévu à cet effet n'est pas signé avant le 31 décembre 2013.

Mme BURTIN insiste sur l'opportunité que représente cette opération bien cadrée pour connaître objectivement les effets d'un brûlage et ce, dans un contexte expérimental.

M.DANFLOUS souhaite préciser que le brûlage ne fait pas l'unanimité au sein du COPIL

M.BARRAU rappelle que cette expérience est prévue sur moins d' 1.5% de la tourbière et que ses résultats vont être comparés à ceux d'autres actions menées en parallèle (débroussaillage, pâturage).

M. PARDE revient sur la notion de responsabilité de l'opération. Il indique que la décision a été prise par les membres du COPIL, elle est donc partagée et ne retourne pas de la responsabilité de la commune de Lourdes.

M. MARTHE rappelle que les services de la mairie de Lourdes ont été associés à l'ensemble des discussions sur ce dossier et n'avaient jusqu'à présent pas manifesté d'inquiétudes particulières.

Passées ces discussions, M. ROUSSEL-DEVAUX se donne 48 heures de réflexion et informera le COPIL de la décision de la commune de Lourdes sous ce délai.

III) Bilan du suivi physico-chimique des eaux du lac

Mlle MANSANNE présente le suivi mensuel de la qualité physico-chimique des eaux du lac réalisé par la fédération de pêche 65, mandatée par la mairie de Lourdes. Elle cède la parole à M. ABAD, qui en fait le bilan après une année de suivis.

En ce qui concerne les températures, elles sont élevées en été (27°C en surface), ce qui pose problème pour deux espèces de poissons (perche et brochet). Une stratification thermique s'instaure à 7 mètres de profondeur à cette période et constitue une véritable barrière aux échanges d'oxygène et de nutriments au sein de la colonne d'eau. La couche du fond (2-3 mètres les plus profonds) est alors anoxique (sans oxygène) et chargée en phosphates et nitrates. A cette période, cette zone est impropre à la vie, ce qui est classique pour ce type de lac. Avec le mélange des eaux en octobre, oxygène et nutriments sont redistribués dans toute la colonne d'eau.

Avant la mise en place de ce suivi, la concentration de l'eau en nitrates était l'une des principales inquiétudes. On en trouve finalement très peu dans les eaux du lac, ce qui pourrait s'expliquer par une fertilisation raisonnée (instaurée par les MAET sur le bassin versant) qui limiterait les apports, mais aussi par une absorption des nitrates par la ceinture végétale qui entoure le lac. Les phosphates sont en revanche présents en quantité importante, sûrement en lien avec des eaux usées qui arrivaient directement dans le lac par le passé.

La transparence des eaux s'est nettement améliorée depuis 30 ans : de 0.5 à 1.5 mètres il y a une 15^{aine} d'années, elle atteint 2.5 mètres à 8 mètres aujourd'hui.

En conclusion, les eaux du lac sont de bonne qualité physico-chimique et ont retrouvé une bonne transparence. Plusieurs hypothèses peuvent être listées pour expliquer ce phénomène. La mise aux normes des dispositifs d'assainissement, l'arrêt des activités motonautiques et l'usage raisonné des intrants peuvent avoir joué un rôle. L'activité d'autoépuration naturelle du lac est relancée et M. ABAD conseille de surseoir au traitement à la craie coccolithique envisagé par la mairie de Lourdes.

M. ABAD ajoute que le développement des macrophytes permettrait d'accélérer l'amélioration de la qualité de l'eau. Il souhaiterait connaître les moyens existants pour favoriser ce développement (semis...). M. PARDE indique qu'il a retrouvé 5 ou 6 espèces de macrophytes dans le lac en 2012. Il soulève le problème d'une partie de la roselière tondue par les ragondins et propose de travailler avec les piégeurs sur cette problématique. M. ABAD ajoute qu'il y avait de véritables champs de nénuphars et de potamots côté tourbière il y a 30 ans. Une ceinture de jonc de 5-6 mètres de large entourait le lac. Mme NOGUE propose de faire des recherches bibliographiques sur les possibilités de réensemencement de plantes aquatiques.

Mme ARTIGUES demande s'il est nécessaire de poursuivre le suivi en 2014. M. ABAD répond qu'un délai de 3 à 5 ans serait judicieux pour lancer le prochain suivi annuel. Il permettra de déterminer les évolutions de la qualité des eaux du lac.

Mlle MANSANNE propose de mettre à disposition le rapport de la fédération de pêche sur le site internet « Natura 2000 en Vallées des Gaves », après accord de la Ville de Lourdes.

IV) Gestion des habitats des insectes saproxylophages (action CR6)

Mlle MANSANNE présente les objectifs et le contenu de cette action. Elle informe les participants que la réflexion autour de la gestion des habitats des insectes du bois mort a été initiée cette année à travers un groupe de travail. Sa mise en œuvre est prévue pour 2014, et s'attachera aux points suivants :

- un volet sensibilisation : les propriétaires riverains seront sensibilisés par un courrier accompagné d'une plaquette d'information sur les espèces du bois mort. Ils seront conviés à un atelier pédagogique de terrain. En ce qui concerne la sensibilisation du grand public, les arbres occupés par le lucane cerf volant ou le grand capricorne situés sur le chemin autour du site seront panneautés et une table de lecture sur les insectes du bois mort sera mise en place.

- un volet entretien des arbres habités : un cahier des charges de taille des arbres occupés sera élaboré et distribué aux propriétaires riverains et aux communes (Lourdes et Poueyferré). Suite à une campagne de prospection, il sera proposé aux propriétaires concernés une taille des arbres occupés en prenant en compte les insectes en présence.

M.ADISSON précise qu'il n'est pas possible de mettre en place des contrats Natura 2000 pour la taille des arbres habités car la plupart ne sont pas inclus à l'intérieur du site.

M.DANFLOUS indique que le CEN MP pourra réaliser des inventaires complémentaires sur sa propriété. Il s'interroge aussi sur la présence éventuelle d'espèces liées aux vieux aulnes. M.PARDE répond qu'il y a des vieux aulnes sur le versant sud, côté golf.

V) Etat d'avancement de la démarche d'évaluation du DOCOB

Mlle MANSANNE rappelle les principes et objectifs de cette étude. Un premier groupe de travail de l'instance évaluatrice a permis de définir les questions évaluatives qui serviront de trame à l'étude puis de valider le cahier des charges pour la consultation destinée à recruter le prestataire évaluateur. Cette consultation a été lancée le 18 novembre et se termine le 13 décembre. Le prestataire sera sélectionné par la suite. L'étude démarrera début 2014 et se poursuivra jusqu'en novembre.

VI) Communication et sensibilisation

Mlle MANSANNE liste les actions de communication menées cette année : participation aux Journées Nature de Midi-Pyrénées avec une sortie à la découverte de la tourbière, animation scolaire pour deux classes du lycée de Montardon. Une plaquette de présentation du site ainsi que le bulletin d'information annuel sont en cours de conception.

Un projet de panneaux pédagogiques est en préparation et devrait voir le jour à l'été 2014. Porté par la mairie de Lourdes, il serait financé à 80% par des aides de l'Agence de l'eau et LEADER. Pour le moment, le coût du projet s'élève à 10 000 € HT environ, et comprend les panneaux suivants :

- 1 panneau d'accueil à l'entrée, au niveau de l'embarcadère : présentation générale du site,
- 1 table de lecture devant l'embarcadère : activités présentes sur le site,
- 1 table de lecture sur les insectes du bois mort devant un vieux chêne situé juste avant le parking de l'embarcadère (couplée à action CR6),
- 3 tables de lecture sur le nouveau cheminement piéton du golf côté ouest de la tourbière qui présenteront la biodiversité du site et sa gestion menée à travers l'animation Natura 2000.

Mlle MANSANNE propose de créer deux groupes de travail pour valider le contenu des panneaux :

- 1 groupe enjeux, habitats, faune, flore et gestion du site
- 1 groupe usages et activités

Elle fait passer une feuille d'inscription pour chaque groupe de travail aux participants.

VII) Informations diverses et perspectives 2014

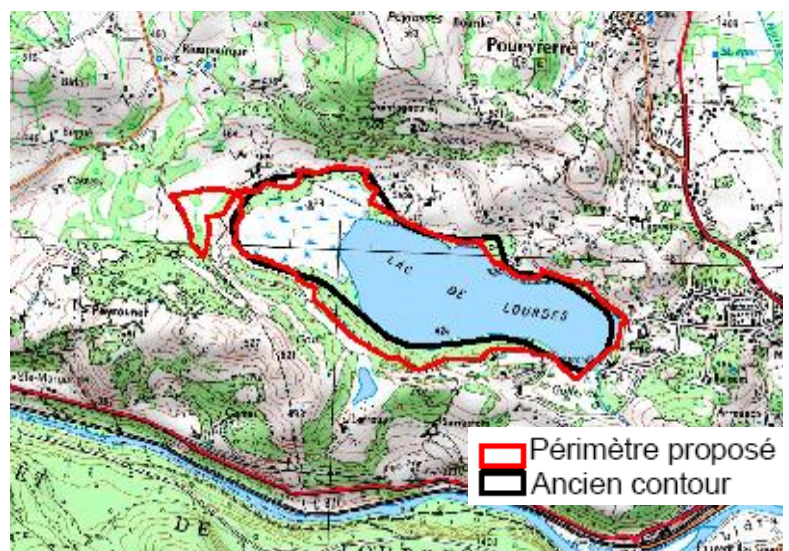
Mlle MANSANNE poursuit avec la présentation de la sortie « à la découverte du Fadet des laïches » qui avait été proposée aux membres du COPIL afin de pouvoir enfin apercevoir le papillon emblématique de la tourbière. Il a fallu se montrer patient pour voir enfin le papillon une belle matinée du 30 juillet. Après une description de l'animal, la dizaine de participants a pu reconnaître une dizaine d'individus volant sur la partie sud de la tourbière.

L'identification des zones de ponte du Fadet des laïches prévue dans le cadre des suivis sur le site et qui devait avoir lieu cet été n'a pas pu être réalisée. Préconisée dans le cadre de l'atelier technique organisé en février 2013 (cf compte rendu du COPIL n°12), son but est de localiser les zones de ponte du papillon afin d'adapter les actions de gestion par rapport à l'utilisation des habitats par le fadet. Cette expertise est donc reportée à l'été 2014.

Le nouveau cheminement piéton sur le golf est ensuite abordé. En octobre, la mairie de Lourdes a fait réaliser un nouveau cheminement piéton en bordure de la tourbière, côté Ouest (opposé au lac) au niveau du trou n°7. A cet endroit, de nombreux conflits demeuraient entre promeneurs et golfeurs. La direction du golf a donc décidé de dévier le chemin pour piéton. Un terrassement a été nécessaire, aucun enrobé n'a été utilisé, il s'agit de « gravillons compactés ». Les travaux ont été menés dans le respect de la réglementation environnementale. Le cheminement offre un point de vue intéressant sur la tourbière. M.BARRAU s'interroge l'état d'avancement d'un projet de grillage visant à protéger les promeneurs des balles de golf. Mlle MANSANNE indique qu'elle n'a pas plus d'information pour le moment mais qu'elle se renseignera sur le sujet.

Lors d'une sortie terrain, un individu mort de Musaraigne de Miller (*Neomys anomalus*) a été découvert sur la tourbière (identification J.M PARDE). Ce petit mammifère inféodé aux zones humides est protégé au niveau national et se trouve sur la liste rouge de l'UICN. Une attention particulière lui sera accordée par la suite.

M.BURTIN informe les participants qu'une procédure de révision du périmètre du site est en cours. Il s'agit de faire valider officiellement le périmètre de gestion défini par le DOCOB et approuvé par le COPIL au moment de l'élaboration du DOCOB. De plus, tous les travaux de concertation ont été menés sur la base du périmètre modifié. Actuellement, seul le périmètre initial est connu à l'échelle européenne. Cette procédure, purement administrative, est longue. Dès janvier 2014, la consultation des communes (Lourdes et Poueyferré) et des EPCI concernés devrait démarrer. Ils devront transmettre leur avis (favorable ou défavorable) au préfet dans un délai de deux mois



Mme BURTIN termine avec un point d'information sur les financements européens pour Natura 2000 (FEADER). Leur gestion est désormais transférée de la DREAL vers les Conseil Régionaux. Les services instructeurs des dossiers resteront en DDT.

M.MARTHE remercie l'ensemble des membres du comité de suivi de leur participation puis lève la séance.

*Emilie MANSANNE
Animatrice Natura 2000, SMDRA*